



**"La 'liberté' du libraire restreint la liberté des femmes :
l'édition française du "Décaméron" de Boccace réalisée
par Antoine Vérard (1485)", p. 19-41**

Anne Robin

► To cite this version:

Anne Robin. "La 'liberté' du libraire restreint la liberté des femmes : l'édition française du "Décaméron" de Boccace réalisée par Antoine Vérard (1485)", p. 19-41. Herausgegeben von Sieglinde Borvitz und Yasmin Temelli. Liberté e(s)t choix. Verhandlungen von Freiheit in der französischen Literatur, Berlin, Erich Schmidt Verlag, 2019. hal-02501667

HAL Id: hal-02501667

<https://hal.univ-lille.fr/hal-02501667>

Submitted on 7 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bibliografische Information der Deutschen Nationalbibliothek

Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation
in der Deutschen Nationalbibliografie;
detaillierte bibliografische Daten sind im Internet
über <http://dnb.d-nb.de> abrufbar.

Weitere Informationen zu diesem Titel finden Sie im Internet unter
[fisv.info/978-3-503-18116-2](http://www.fisv.info/978-3-503-18116-2)

Linschlaggestaltung unter Verwendung der Zeichnung:
Bacca sanidia von Giuseppe Caporano

Gedrucktes Werk: ISBN 978-3-503-18116-2
eBook: ISBN 978-3-503-18117-9

Alle Rechte vorbehalten
©) Erich Schmidt Verlag GmbH & Co. KG, Berlin 2019
www.fisv.info

Dieses Papier erfüllt die Frankfurter Forderungen der Deutschen National-
bibliothek und der Gesellschaft für das Buch bezüglich der Alterungs-
beständigkeit und entspricht sowohl den strengen Bestimmungen
der DIN Norm Aest/Niso Z 39.48:1992 als auch der ISO Norm 9706.

Print und hochauflösende Vervielfältigung: Hubert & Co., Göttingen

Liberté e(s)t choix

**Verhandlungen von Freiheit
in der französischen Literatur**

Herausgegeben von
Sieglinde Borvitz und Yasmín Temelli

Sonderdruck

ERICH SCHMIDT VERLAG

Anne Robin

La « liberté » du libraire restreint la liberté des femmes : l'édition française du *Décameron* de Boccace réalisée par Antoine Vérard (1485)

Une œuvre et une liberté particulières

L'ouvrage dont il va être question est singulier dans la mesure où il ne s'agit pas de la production originale d'un auteur écrivant en français, mais, à en croire ce qui est écrit dans le colophon de l'incunable, de la première édition imprimée de la première traduction française du *Décameron* : ce livre qu'« escript Jehan Bocace de Certald », a été « de latin [...] traduit en francoys par maistre Laurens du Premier Fait » et « imprimé pour Anthoine Verad libraire de mourant a Paris » (Boccace 1485 : f. 265 v.).¹ Dans la réalité, cependant, le texte imprimé a été profondément remanié et son idéologie se démarque sensiblement de celle du chef-d'œuvre de Boccace, au point qu'on peut considérer ce livre de 1485 comme une œuvre française.

Parmi les critères distinguant ce texte du *Décameron* italien (composé vers 1348–1351) et de sa traduction par Laurent de Premierfait (1411–1414), il y a une forme de liberté que Boccace accorde aux femmes et qui se réduit dans l'incunable. Cette liberté décameronienne est très particulière car elle s'inscrit à l'intérieur d'un double déterminisme, celui de la fortune (bonne ou mauvaise) et de la nature. L'une et l'autre en effet, ainsi que le dit Pampinée au début de la nouvelle VI 2 6, sont « les deux ministresses » (Boccace 1998/1999 : 706) du monde, comme traduit Laurent de Premierfait.² Face à la nature, qui nous intéresse principalement ici, et qui, dans les récits du

* Je remercie Claude Perrus pour sa relecture.

¹ Nous transcrivons de la manière suivante : suppression des abréviations ; accentuation de *e* non muet en fin de mot ; distinction de *i* et *j*, et de *u* et *v* ; séparation des mots ; insertion de l'apostrophe ; utilisation de la majuscule pour les noms propres ; modernisation de la ponctuation. Vérard a à nouveau imprimé le texte, avec des variantes graphiques, à la fin du siècle (cf. Boccace 1499–1503). Texte accessible dans la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France.

² Nous citons l'édition qui a été faite par Giuseppe di Stefano du manuscrit le plus ancien, actuellement conservé à la Bibliothèque Apostolique Vaticane (Pal. Lat. 1989). Sur le rôle de la fortune et de la nature voir notamment le chapitre *Orientali morali di Boccaccio* de Baratto (1984 : 49–68, en particulier 54–59).

Décameron, est avant tout instinct sexuel, l'homme et la femme ne peuvent absolument rien, leur intelligence est vaine. C'est la conclusion d'une nouvelle très célèbre insérée dans l'introduction à la quatrième journée, la seule nouvelle contée directement par l'auteur (cf. *Dec. IV Intro.* 29) : « Et tantost le pere congneut que Nature avoit plus de forces que les engins et soubtilitez par quoi il cuida oster au jouvencel les droits et les forces de Nature » (Boccace 1998/1999 : 442) traduit, en développant, Laurent de Premierfait.³ Ceux qui ne le savent pas sont des ignorants, dit plus loin Neifile (cf. *Dec. IV* 8 § 3-4).⁴ Soumise à une telle détermination, l'humanité décaméronienne a tout de même une marge de manœuvre : la possibilité de seconder cette nature en trouvant et choisissant le partenaire qui convient. Cette liberté, Boccace l'accorde aux hommes – ce qui est traditionnel – mais aussi aux femmes. Une part du « féminisme » de l'auteur du *Décameron*, une part de sa « philogynie », réside dans la liberté qu'il donne à celles-ci de répondre à la loi de la nature de la manière qu'elles jugent appropriée. Si elles ne sont pas mariées alors qu'elles sont en âge de l'être, si elles sont mal mariées ou en risquent de l'être, elles sont libres de choisir un homme, l'homme qui leur permettra de vivre cette nature. Ce sont cette liberté et le processus intellectuel et réflexif guidant le choix qui, comme on va le voir, tendent à disparaître de l'édition Vérard.⁵

Mais auparavant, précisons que Boccace ne néglige pas pour autant la contrainte sociale. Il la souligne dès le proème de son livre (les femmes, écrit-il, sont « ristrette da' voleri, da' piaceri, da' comandamenti de' padri, delle madri, de' fratelli e de' mariti » Pr. § 10), l'illustre par de très nombreuses nouvelles, dont, au départ, les deux nouvelles que nous prendrons en examen, et ne la remet pas en cause si elle agit dans les limites du raisonnable. Une seule femme dans le *Décameron* peut en partie s'affranchir de cette contrainte : l'héroïne de la nouvelle V 9, qui, exceptionnellement désignée par son mari comme héritière de ses biens au cas où son fils viendrait à mourir, jouit, quand cela se produit, d'une relative liberté de choix face aux volontés de ses frères.

³ Nous donnerons le texte italien lorsqu'il s'agira de faire une étude comparative ou lorsque la traduction de 1414 fausse le sens. Pour le reste, puisqu'il s'agit de littérature française, nous avons fait le choix de citer le français.

⁴ Voici en une phrase la teneur du discours de Néifile : « La nature d'amour est tele que par soy mesme elle puest estre degastee plus tost que elle ne peuest estre osee par soubtilité ou par engin d'aucun homme » (Boccace 1998/1999 : 530-531).

⁵ Sur la représentation des femmes dans le *Décameron* voir Cazalé Bérard (1995 : 116-141) ; Battaglia Ricci (2006 : 167-212). Pour un autre exemple de la transformation de cette représentation chez Vérard voir Robin (2015 : 51-66).

Préambule : rendre à Vérard ce qui est à Vérard

Pour montrer la transformation de 1485 on dispose de trois textes fiables, connus et facilement accessibles qu'on pourra comparer : le texte italien du *Décameron* tiré du manuscrit autographe Berlin Hamilton 90, dont on lira la récente édition critique de Maurizio Fiorilla ;⁶ celui de la traduction de Laurent de Premierfait (effectuée à partir de la traduction latine inconnue d'un manuscrit italien non identifié) provenant d'un manuscrit copié entre 1414 (date à laquelle Laurent écrit avoir terminé) et 1420 (date où le manuscrit figure dans la bibliothèque de Jean sans Peur), présentant « globalement le texte le plus proche de ce qu'a pu écrire » le traducteur et qui a été édité par Giuseppe di Stefano ;⁷ celui, enfin, de la première édition d'Antoine Vérard. Bien que par le passé la traduction de Laurent de Premierfait ait fait l'objet de critiques, il a été reconnu, à partir des travaux de Henri Hauvette, qu'elle restituait plutôt fidèlement, et dans son intégralité, le chef-d'œuvre de Boccace, ce que montrent d'ailleurs les passages que nous reproduirons (ce n'est évidemment pas une traduction au sens où on l'entend aujourd'hui).⁸ Le texte publié par Vérard en est, en revanche, assez éloigné.

A quoi ou à qui cela est-il dû ? Si on connaissait avec certitude le ou les manuscrits dont le libraire a pu se servir, on pourrait faire la part exacte de ce dont il est l'auteur et de ce dont il a hérité, mais tel n'est pas le cas. On doit donc se contenter de comparer l'incunable aux manuscrits conservant un *Décameron* très dégradé. D'un point de vue formel ceux-ci se caractérisent par l'effacement de la structure en dix journées, dû entre autres à la disparition de la majeure partie des introductions à celles-ci, et par la disparition du préambule des nouvelles (qui était composé d'un bref segment narratif reliant ces dernières à l'histoire portante et d'une partie discursive plus ou moins longue dans laquelle les devisants indiquaient ce dont ils allaient parler, ce qu'ils entendaient démontrer et l'éventuelle leçon à tirer de leur histoire). Par rapport à ces manuscrits on constate que le texte publié par Vérard a encore

⁶ On cite le texte à partir de Boccace (2013). M. Fiorilla est reparti de l'édition de référence de V. Branca (Boccace 1999) en revoyant et corrigeant les points critiques. Il a conservé les paragraphes de celui-ci. Le site très utile, *Decameron Web* de la Brown University, donne le texte de l'édition précédente de V. Branca.

⁷ Aujourd'hui on peut accéder directement et facilement à ce très beau manuscrit de la Bibliothèque vaticane grâce à la numérisation qu'a réalisée la bibliothèque de l'Université de Heidelberg (voir, sur le site de la bibliothèque, « Bibliotheca Palatina digital », puis « Codices Palatini latini » et « Pal. Lat. 1989 »). Sur le manuscrit cf. di Stefano (1998/1999 : XIII–XV, cit. p. XV).

⁸ Cf. principalement Hauvette (1908 : 226) ; di Stefano (2001 : 105–136) ; Labère (2006 : 347–367).

été amputé, notamment là où Boccace auteur prend la parole : une partie de la conclusion générale du livre a disparu (l'équivalent des § 11–28), tout comme la totalité du *prologue*, ainsi que L. de Premierfait appelle le *proemio* d'origine (l'introduction à la quatrième journée, seule autre partie du *Décaméron* dans laquelle l'auteur s'exprime à la première personne, ne figurait déjà plus dans certains manuscrits). L'introduction à la première journée a aussi été tronquée et s'ouvre désormais sur quelques lignes inventées par l'éditeur et prétendument attribuées à un Jehan Boccace. Les nouvelles, enfin, ont été plus ou moins réduites, à un niveau qui dépasse toutefois largement celui des contractions observables, par exemple, dans le manuscrit Oxford Bodleian Douce 213 et signalées par Giuseppe di Stefano dans son édition critique. Il ne s'agit plus de simples réductions occasionnelles mais d'une véritable réécriture visant à contracter les récits.⁹ De même qu'on connaît mal le ou les textes à la source de l'édition, de même connaît-on peu l'éditeur lui-même, sinon à travers les livres qu'il a publiés. Avant de devenir libraire, Antoine Vérard a dirigé un atelier d'enluminures et réalisé plusieurs livres d'heures manuscrits. C'est d'ailleurs en faisant imprimer un livre d'heures, deux mois avant le *Décaméron*, qu'il débute dans le métier et les ouvrages liturgiques vont ensuite constituer le tiers de son fond de commerce (cf. Winn 2011 : 137). On sait en outre qu'il a eu l'habitude de faire travailler des écrivains, en particulier pour écrire les prologues qu'il a ajoutés à certaines œuvres ou substitués aux prologues originaux.¹⁰ On peut imaginer que l'un d'eux a écrit le nouveau prologue du *Décaméron*, tout comme il se peut que, dans son ensemble, le texte soit l'œuvre de plusieurs compilateurs travaillant pour le compte du libraire.¹¹ Quand nous attribuerons à Vérard les particularités de l'édition de 1485, il faudra donc avoir à l'esprit que certaines d'entre elles peuvent être antérieures à l'incunable ou propres à un compilateur parmi d'autres.

⁹ Il y a aussi, à l'opposé, un certain nombre d'amplifications que nous ne développons pas ici car ce type de transformations affecte peu les passages nous intéressant. Pour la structure du *Décaméron* voir Battaglia Ricci (2000, chapitre IX). Pour un inventaire plus large des particularités de l'édition Vérard par rapport à la tradition manuscrite voir Robin (2017) et Vogel Viet (2008).

¹⁰ Sur Vérard cf. Macfarlane (1971) ; Winn (1997) et la bibliographie des publications récentes (1995–2011) établie par Ricci (2011 : 161–170, notamment les écrits de P. Salva sur l'édition du *Décaméron*). Sur les prologues cf. Okubo (2007 : 434–480).

¹¹ Pour cette deuxième hypothèse cf. Huchon (2006 : 76).

Le cas des nouvelles IV 1 et II 3

Les nouvelles mettant en scène la fille du prince de Salerne, prénommée Gismonde (IV 1), et la fille du roi d'Angleterre (II 3), sont particulièrement intéressantes parce qu'elles évoquent à deux reprises le processus conduisant au choix d'un amant : d'abord à travers le récit des narratrices, puis à travers le discours rapporté dans lequel les deux héroïnes se justifient. Cette analogie narrative s'accompagne d'autres points communs : les deux jeunes femmes de la très haute société, qui sont en âge d'avoir un mari,¹² réagissent dans la plus grande discrétion au choix erroné de leurs pères respectifs – le père de Gismonde, qui aime trop sa fille, a décidé de ne plus la remarier pour la garder auprès de lui, tandis que le roi d'Angleterre a pris le parti de marier la sienne au vieillard qu'est le roi d'Écosse – ; l'une et l'autre choisissent, pour ses grandes qualités morales, un amant appartenant à une classe sociale bien inférieure et se trouvent après coup dans la situation de devoir expliquer ces choix, Gismonde à son père Tancredi, la fille du roi d'Angleterre au pape.

IV 1

À l'époque qui nous intéresse, la nouvelle IV 1 est très connue tant en Italie qu'en France où elle circule, non seulement au milieu des quatre-vingt-dix-neuf autres composant le livre, mais aussi de manière isolée. Elle est accessible en français, avant même la traduction de L. de Premierfait, grâce à Christine de Pisan qui la raconte dans son livre de la *Cité des dames* (1404–1405) en insistant, plus encore que Boccace, sur le temps que « Sismonde » passe à observer les mœurs de Guiscard avant d'arrêter définitivement son choix et de le manifester à celui-ci (cf. De Pizan 1997, en particulier 388 et 394). En 1493 Antoine Vérard en publie même une autre version, une traduction en vers, œuvre de Jean Fleury, non pas tirée directement du texte de Boccace, mais de la traduction latine assez fidèle que Leonardo Bruni en avait faite en 1439.¹³ Prenons d'abord en examen le début de la nouvelle (§ 5–6) :

¹² Sur cet âge voir Robin (2016).

¹³ Sur la traduction de L. Bruni voir au moins Branca (1990 : 207–226). Sur la fortune française de la nouvelle de Gismonde voir Hauvette (1968 : 259–260). Le texte de Jean Fleury est disponible sur *Gallica*, la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France (BnF) (cf. Bruni 1493).

Anne Robin

Tableau 1

<i>Decameron</i> (vers 1350) Ms. autographe Berlin Hamilton 90 (vers 1370), éditeur : M. Fiorilla	Traduction française de L. de Premierfait (1411– 1414) Ms. Vat. Pal. Lat. 1989, éditeur : G. di Ste- fano	<i>Des cent Nouvelles</i> (1485), éditeur : A. Vérard
5 Era costei bellissima del corpo e del viso quanto alcuna altra femina fosse mai, e giovane e gagliarda e savia più che a donna per avventura non si ri- chiedea. E dimorando col tenero padre, sì come gran donna, in molte delica- tezze, e veggendo che il padre, per l'amor che egli le portava, poco cura si dava di più maritarla, né a lei onesta cosa pareva il richiedernelo, si pensò di volere avere, se esser po- tesse, occultamente un va- loroso amante.	Ceste Gismonde estoit tresbelle de visaige et de corps, tant comme quel- conque aultre femme. Elle estoit juene, prudente et forte plus que il n'est re- quis en femme. Tandiz qu'elle demouroit avec son tenre pere et usoit de mains plaisirs et delices comme grant dame, elle advisa que de soy rema- rier il chaloit pou a son pere pour la grant amour dont il amoit sa fille, et que honneste chose ne se- roit de requerir son pere de la remarier, elle pensa vouloir, se elle peust, acquister secretemant aul- cun vaillant ami.	Ceste fille qui jeune belle et plaisante estoit fut en la maison de son pere sans ce qu'il se dementast de la remarier. Or ne osoit ycelle l'en amonnester de peur de honte combien qu'elle en eust grant ne- cessité pour refraindre la grant chaleur de nature qui estoiet en elle et avecques ce qu'elle aultre foys avoit goûté du delict par quoy plus le apectoit. Si proposa en elle tout in- continent de faire ung amy secret pour prendre soullas avecques luy...
6 E veggendo molti uo- mini nella corte del padre usare, gentili e altri, sì come noi veggiamo nelle corti, e considerate le ma- niere e' costumi di molti, tra gli altri un giovane val- letto del padre, il cui nome era Guiscardo, uom di na- zione assai umile ma per vertù e per costumi nobile, più che altro le piacque, e di lui tacitamente, spesso vedendolo, fieramente s'accese, ognora più lo- dando i modi suoi.	Si advisa en la court de son pere henter plusieurs nobles hommes et aultres, ainsi comme nous veons es aultres cours des princes. Et après qu'elle ot advisié les meurs et conditions de pluseurs qui frequentioient la court, entre les aultres estoit ung jouvenel varlet et servi- teur du prince, le quel varlet estoit nommez Guiscard, homme de petit lieu, de humble lignaige ; mais il estoit noble de	... et entre tous ceulx qu'elles voyoit hanter la maison de son pere elle choisit ung nommé Gui- chart lequel estoit de ville géniture et de simple condicion mes estoit noble de meurs et de vertus. Pour les bonnes meurs, vertus et honnestes conte- nances que Gismonde voyoit en luy, elle le print a sy grant amour que ce fut merveille (f. 74 r).

La « liberté » du libraire restreint la liberté des femmes

	vertus et de meurs. Cestui Guiscard pleut moult a Gismonde et s'enamoura de lui, mesmemant pour ce que le « prince » continuelmant louoit les constumes de Guiscard (p. 449–450).	
--	--	--

Ghismonda (nous utilisons les prénoms italiens pour parler de l'autographe, et leurs formes françaises quand il s'agit de la traduction de Laurent de Premierfait et de l'édition de 1485) qui est « savia », sage au sens de « prudente » – acception choisie par de Premierfait – et de « réfléchie », au sens de « qui sait », comprend implicitement ce que signifient sa jeunesse et sa force vitale : la nécessité d'avoir un mari lui permettant de se débarrasser de ses superfluités.¹⁴ Or, elle se trouve dans la situation contraire, son père ne se préoccupant pas de la remarier après la mort de son premier mari. En décrivant la façon dont elle se comporte dans ces circonstances, Fiammetta met en évidence une attitude réfléchie et raisonnée récurrente : la décision de prendre un amant est pensée, et cette décision, comme la sélection de l'amant, sont le résultat de l'observation (cf. « veggendo [...] si pensò di volere » § 5 ; « veggendo [...] e considerate le maniere e' costumi di molti »). La fille du prince de Salerne ne s'éprend de Guiscardo qu'au bout d'un processus dont la longueur est suggérée par la proposition au gérondif et la participiale précédant les verbes de sentiment, et par la polysyndète (e...e...e). L'*innamoramento* lui-même est progressif : d'abord Guiscardo « le piacque » et, à force de le voir, « di lui [...] fieramente s'accese ». Dans sa traduction Laurent de Premierfait souligne lui aussi l'observation et la réflexion, et imite, en la renforçant, la répétition du récit italien : « elle advisa [...] elle pensa vouloir » et « si advisa [...] Et après qu'elle ot advisié ». Par ailleurs, comme le traducteur développe le passage en donnant des précisions et en découpant en plusieurs phrases ce que Boccace avait dit en une seule, le processus paraît encore plus long. Que fait, à son tour, Antoine Vérard ? Comme il insère ici deux arguments qu'il a prélevés dans le discours que Gismonde adresse plus loin à son père, nous allons d'abord avancer dans l'analyse du texte italien et de la traduction de 1414 afin de prendre connaissance des propos de la fille du prince.

¹⁴ Selon le système de représentation du corps et de la sexualité de la société contemporaine de Boccace ; cf. Robin (2016).

Après que Ghismonda est parvenue à faire discrètement comprendre à Guiscardo qu'il était son élu, puis à organiser des rencontres secrètes dans sa chambre, la mauvaise fortune fait qu'un jour le père assiste aux ébats du couple. Restant muet malgré la force de sa douleur, il ne réagit que lorsque la rencontre a pris fin, en faisant d'abord arrêter Guiscardo, puis en allant trouver sa fille qui ignore ce qui est arrivé. Voici les premiers mots qu'il lui adresse :

Tableau 2

26 « Ghismonda, paren- domi conoscere la tua vertù e la tua onestà, mai non mi sarebbe potuto ca- der nell'animo, quan- tunque mi fosse stato detto, se io co' mei occhi non l'avessi veduto, che tu di sottoporti a alcuno uomo, se tuo marito stato non fosse, avessi, non che fatto, ma pur pensato [...] »	« Certes, Gismonde, pour ce que ta vertu me sambloit excellent et tes constumes me sambloient tres honnestes, mon cou- raige n'eust peu com- prendre, combien que on le m'eust dict, se je n'eusse veu de mes yeulx que tu eusses souffert toy estre congneue charnel- mant d'aucun s'i ne feust ton mari, et non pas que tu l'eusses fait, mais que tu ne l'eusses ja pensé » (p. 454).	« Ha a Gismonde ma belle fille, pas n'eusse cuydé en mille ans que tu eusses esté autelle, veu les bonnes et honnestes cous- tumes que je veoye en toy [...] et maintenant, par ton mauvais gouverne- ment et villain courage, fault que mon soullas tourne a desplaisir par l'outrage et injure que je veu de toy devant mes deux yeulx et n'eusse pas creu que homme eusse voulu congnoitre charnel- lement fors en loy de ma- riage » (f. 75 v).
--	---	--

Que le père avoue, tant dans l'autographe que dans la traduction française, qu'il n'aurait pas pu imaginer que sa fille non seulement se donne à un homme hors mariage, mais qu'elle ait aussi « pensé » avoir un amant, autrement dit qu'elle ait réfléchi et organisé la chose, nous intéresse en ce que cela confirme le caractère délibéré du comportement de la jeune femme. Elle-même, du reste, va particulièrement insister là-dessus lorsque, quelques instants plus tard, elle répond aux remarques de son père :

Tableau 3

32 Egli è il vero che io ho amato e amo Guiscardo, e quanto io viverò, che sarà poco, l'amerò, e se appresso la morte s'ama, non mi rimarrò d'amarlo : ma a questo non m'indusse tanto la mia femminile fragilità, quanto la tua poca sollecitudine del maritarmi e la virtù di lui.	Vray est donques que j'ayme et ay amé Guiscard, et ou temps que je vivray, qui sera brief, je l'aimeray ; et se l'en aime après la mort, je ne cesserai jamais de lui amer. Mais ma fragilité feminine ne me induisi pas tant a lui amer, comme les vertus de lui et la petite cusançon que tu as eu de moy remarier.	Je te dy et confesse que je ayme Guichart et l'ayme et l'aymeray tant que seray au monde. Et se possible estoit que l'en amast en l'autre monde pareillement que en cestuy, jamais mon amour de luy ne partiroit. Et se tu dis que je fait pichié je te respons que tu en es cause car toy qui congnoys les fragilités de nature et voyes que jeune et forte estoye ne me devoies point tant tenir sans me donner mary (f. 75 r).
33 Esser ti dovè, Tancredi, manifestò, essendo tu di carne, aver generata figliuola di carne e non di pietra o di ferro ; e ricordar ti dovevi e dei, quantunque tu ora sie vecchio, chenti e quali e con che forza vengano le leggi della giovinezza : e come che tu, uomo, in parte ne' tuoi migliori anni nell'armi essercitato ti sii, non dovevi di meno conoscere quello che gli ozii e le dilicatezze possano ne' vecchi non che ne' giovani.	Tu devoies manifestement congnoistre, puisque tu es de char, que tu avoies engendré moy, ta fille, de char et non mie de pierre ne de fer ; combien que maintenant tu soiez vieil, si te devoit il souvenir queles soient les loix de juvenesse, et avec quele violence elles viengnent ; et ja soit que es meilleurs ans de ton eage tu ayes excercé et poursuivi les armes, toutevoies tu ne devoies moins congnoistre la chose que oysivetez et delices peuent faire, non pas seulement es viellars, mais es juvenes hommes et femmes.	

34 Sono adunque, sì come da te generata, di carne, e sì poco vivuta, che ancor son giovane, e per l'una cosa e per l'altra piena di concupiscibile disidero, al quale maravigliosissime forze hanno date l'aver già, per essere stata maritata, conosciuto qual piacer sia a così fatto disidero dar compimento.	J'ay donques esté de par toy engendree de char et si ay vescu par si pou de temps que je suiz encore juene ; et pour ce je suis pleine du desir de concupiscence charnele, et les tres merueilleuses forces du charnel desir me font congnoistre par ce que j'ay aultre foiz esté mariee, par quoy je congnois quele plaisence est en celui desir qui m'a meu a ceste chose faire et accomplir.	
35 Alle quali forze non potendo io resistere, a seguir quello a che elle mi tiravano, sì come giovane e femina, mi disposi e innamorai'mi. E certo in questo opposi ogni mia virtù di non volere a te né a me di quello a che natural peccato mi tirava, in quanto per me si potesse operare, vergogna fare.	Et pour ce que je n'ay peu resister aux tresmerveilleuses forces de concupiscence charnele, je me suis disposée à suivre celui desir a quoy ces forces me tiroient, et comme jeune et femme j'ay esté enamouree. Et certez en ceste chose j'ay proposé avec tout mon advis non vouloir faire ne a toy ne a moy aulcune vergoigne en ce a quoy je estoie induite par vice naturel, mais que je eusse peu eschever ta vergoigne et la mienne.	
36 Alla qual cosa e pietoso Amore e benigna fortuna assai occulta via m'avean trovata e mostrata, per la quale, senza sentirlo alcuno, io a' miei disideri perveniva : e questo, chi che ti se l'abbia mostrato o come che tu il sappi, io nol nego.	Et a faire ceste chose la benignité de Fortune et la pitié d'Amours m'avoient trouvé et monstreé une assez secrete voie par la quele, sanz ce que aulcun le sceust, je venoie a mes desirs. Et quiconques te ait manifesté ceste chose ou par quelconque maniere que tu la saichez, je ne la nie pas.	

37 Guiscardo non per accidente tolsi, come molte fanno, ma con deliberato consiglio elessi innanzi a ogni altro e con avveduto pensiero a me lo 'ntrodussi e con savia perseveranza di me e di lui lungamente goduta sono del mio disio.	Je n'ay pas prins Guiscard d'aventure ainsi comme font maintes meschantes femmes, mais par conseil délibéré je ay esleu Guiscard devant tous aultres, et par precedant panserment et saige deliberation je l'ay mené en ma chambre, et en merveillex plaisir de lui et de moy j'ay jouy et usé de l'affect de mon desir avec lui (p. 456–457).	
--	--	--

Face aux forces prodigieuses et irrésistibles de sa jeune nature, Ghismonda, comme tout être de chair, n'a pas pu résister, mais elle les a suivies avec « le conseil de la raison », pourrait-on dire en citant le Dante de la *Vita nova* (1 12, éd. Gorni). En effet le verbe « disporsi » qu'elle utilise au § 35, et que de Premierfait rend à l'identique, équivaut à « prendre une décision ».¹⁵ Elle a fait par ailleurs en sorte de ne causer aucun déshonneur, comme elle le dit en une phrase mettant en évidence la force de son implication (« opposi ogni mia virtù di non volere », § 35), une implication qui, dans la traduction de Laurent de Premierfait, paraît encore plus réfléchie (« avec tout mon avis »). Enfin, elle porte la réflexion en triomphe, en faisant suivre la litote « non per accidente » de la triade « con deliberato consiglio [...] e con avveduto pensiero [...] e con savia perseveranza » (§ 37). Le traducteur français la suit pas à pas.

Vérard, au contraire, supprime totalement ce que Ghismonda revendiquait dans les § 35 et 37. Et le reste du passage fournit un bel exemple de la façon dont il démembre et remembre le texte en exploitant, ailleurs, des fragments dont il fausse le sens. Une partie des § 33–34 en effet se retrouve dans l'explication suivante ajoutée au § 32 : « car toy qui congnoys les fragilités de nature et voyes que jeune et forte estoye ». L'aveuglement et le manque de souvenir reprochés par la fille à son père dans le texte italien (« Esser ti dovè, Tancredi, manifesto [...] ; e ricordar ti dovevi e dei ») sont devenus une compétence affirmée valorisant Tancrède (« toi qui connais »). Les « forces » irrésistibles de la nature – le mot est revenu à trois reprises dans le discours de la jeune femme – ont été remplacées par « les fragilités de nature », une

¹⁵ Sens 10 (*disporre*) et sens 13 (*disporsi*) du *Grande dizionario della lingua italiana* (GDLI).

locution s'inspirant de l'expression « féminile fragilité » (§ 32) que Ghismonda avait employée pour précisément relativiser le rôle de la fragilité « féminine » dans ce qui était arrivé. Une contrainte concernant tous les êtres de « chair », comme dit Boccace par la bouche de son héroïne, a ainsi disparu au profit d'une caractéristique typiquement féminine. La mention de l'effet que la première produit sur les hommes et les femmes sans distinction, le « concupiscibile disidero » (§ 34) dit Ghismonda en utilisant des termes non marqués de la philosophie scolastique que de Premierfait a traduits par une expression empruntée à la théologie chrétienne (le « désir de concupiscence charnelle »), a disparu de cette partie de la nouvelle pour être évoquée, au début de l'histoire, au moyen du vocabulaire de la littérature misogyne. Gismonde n'a pas agi, entraînée par les forces de la nature humaine, mais parce qu'elle en a eu « grant nécessité pour refraindre la grant chaleur de nature qui estoiet en elle » (cf. tableau 1). Cette nature chaude – que les misogynes prêtent à la femme, à contre-courant du système de représentation de la physiologie médiévale¹⁶ – remplace la sagesse qui guidait le comportement de l'héroïne de Boccace. L'adjectif « savia » (§ 5) et sa déclinaison française « prudente » ont disparu de l'édition Vêrard. La jeune femme ne « pense » plus chercher un amant, mais elle « se propose » « tout incontinent » d'en avoir un : le verbe « se proposer », qui signifie « se fixer comme but », ne fait pas explicitement référence à une action réfléchie, tandis que l'adverbe qui l'accompagne suggère une rapidité s'opposant au long processus que nous avons mis en évidence dans l'autographe et la traduction de de Premierfait. « Elle choisit ung nommé Guichard » arrive d'ailleurs très vite après et dans la même phrase. De même, il n'y a plus dans le discours de Tancrède à sa fille de référence à l'activité de penser (cf. le passage de Vêrard correspondant au § 26 du *Décameron*).¹⁷ Alors que la Ghismonda de Boccace avait la liberté de choisir, la Gismonde de Vêrard tend à réagir instinctivement à la chaleur de sa nature de femme, dans une œuvre où il n'y a plus aucune référence à une nature humaine administrant le monde. Comme on vient de le voir, le passage de IV 1 insistant sur la force irrésistible de la jeunesse a disparu, subissant le même sort que tous les passages similaires : telle la nouvelle des oies de maître Philippe racontée dans l'introduction à la qua-

¹⁶ Pour la physiologie antique et médiévale, la femme est de nature froide, tandis que l'homme est de nature chaude. Si on les compare, la femme la plus chaude est toujours plus froide que l'homme le plus froid.

¹⁷ L'omission de « savia » et « prudente » est peut-être antérieure à l'édition imprimée car la référence à la sagesse/prudence est déjà absente du ms. Oxford Bodleian Douce 212 dans lequel Gismonde est présentée comme « juene et forte » (Boccace 1998/1999 : 449).

La « liberté » du libraire restreint la liberté des femmes

trième journée, tels les préambules de IV 8 § 3–4 et de VI 2 6.¹⁸ Seules les femmes, désormais, apparaissent soumises à leur nature particulière.

II 3

Dans la nouvelle II 3 la jeune fille du roi d'Angleterre, que son père veut marier au roi d'Écosse beaucoup plus âgé qu'elle, s'est déguisée en abbé et, entourée de moines et escortée de chevaliers appartenant à la famille royale, va vers Rome pour obtenir du Pape un mari mieux assorti. En chemin le groupe rencontre Alessandro, le jeune représentant d'une noble famille florentine qui, ruinée, était partie à Londres où elle s'était mise à exercer avec succès le métier de prêteur, avant de se ruiner honteusement à nouveau en merant imprudemment trop grand train. Le voyageur, qui en raison de cette faillite a lui aussi quitté l'Angleterre pour retourner en Italie, et qui connaît les chevaliers à qui il a eu affaire en tant que banquier, se joint pour sa sécurité à l'entourage de l'abbé :

Tableau 4

20 Camminando adunque il novello abate [...], gli venne nel cammino presso di sé veduto Alessandro, il quale era giovane assai, di persona e di viso bellissimo, e, quanto alcuno altro esser potesse, costumato e piacevole e di bella maniera: il quale maravigliosamente nella prima vista gli piacque quanto mai alcuna altra cosa gli fosse piaciuta; e chiamatolo a sé, con lui cominciò piacevolmente a ragionare e domandare chi fosse, donde venisse e dove andasse.	Cestui donques abbé nouvel chevaulchoit devant tous, et [...] advisa Alexandre [...]. Le quel Alexandre estoit jouvencel assez bel de visaige et de corps, assez morigerez et gracieux: il pleut si merveilleusement a l'abbé en son premier resgard, que aultre fois onques aucune chose ne lui plaisi tant. L'abbé appella a soy le jouvencel Alexandre et avec lui commença parler gratieusement en lui demandand qui il estoit et de quel pays, en quel lieu il aloit, et aussi dont il venoit (p. 138).	Or ainsi qu'ilz chevaulchoient cest abbé qui voyoit ce beau jouvenceau Alixandre qui fort estoit plaisant le fist venir au pres de luy et le interroga de son estat et dont il estoit (f. 20 v).
---	--	--

¹⁸ Ces trois passages fondamentaux ne figurant pas non plus dans certains manuscrits, leur omission n'est peut-être pas due à notre libraire (cf. Robin 2017).

Dans le *Décameron*, dès que la fille du roi aperçoit la beauté et les manières d'Alessandro, elle s'éprend de lui comme jamais, puis prend le temps de l'interroger pour le connaître en détail. Si les trois textes mentionnent cette sage démarche qui, chez Boccace et de Premierfait, conduit la jeune fille à choisir le jeune homme comme amant et mari (cf. § 22), étrangement l'édition Vérard ne parle pas d'amour, ni dans la phrase citée (où la précision de ce qu'Alessandre était fort plaisant peut implicitement justifier que la fille du roi veuille parler avec lui, mais ne dit rien de la situation affective de celle-ci), ni dans les suivantes. Par suite le passage où le faux abbé fait venir le jeune homme dans son lit est totalement inattendu. Il peut s'agir d'une incohérence, mais il est aussi possible, voire probable, que Vérard ait cherché à ne pas heurter un éventuel public pieux qui, dans son édition,¹⁹ à ce stade de l'histoire, ignore que l'abbé est en réalité une femme (nous reviendrons plus loin sur cet éventuel public).

Au cours du voyage, le groupe passe une nuit en des lieux exigus et Alessandro se trouve malgré lui contraint d'aller dormir sur un lit de fortune dans la chambre où l'abbé est couché :

Tableau 5

28 L'abate, il quale non dormiva anzi alli suoi nuovi disii fieramente pensava, udiva ciò che l'oste e Alessandro parlavano e similmente avea sentito dove Alessandro s'era a giacer messo ; per che, seco stesso forte contento, cominciò a dire : « Idio ha mandato tempo a' miei disiri : se io non prendo, per avventura simile a pezza non mi tornerà » .	L'abbé, qui pas ne dormoit, ains pensoit a ses desirs, il escoutoit tout ce que Alexandre et l'oste parlementoient ; et aussi l'abé avoit sentu en quel lieu Alexandre s'estoit mis a dormir pour celle nuict. L'abbé pour ce trescontant en soy mesme, commença ainsi dire : – Dieux selon mes desirs a envoyé a moy convenableté de temps ; se doncque je ne prens cestui temps, par adventure tel temps ne me venra a piece.	Et tantost qu'il fut couché, l'abbé qui ne dormoit pas et bien l'avoit ouy coucher ...
--	---	--

¹⁹ L'information que donne la table des matières, qui a remplacé les rubriques ayant cette fonction dans le livre italien et dans les manuscrits contenant la traduction française, fait l'impasse sur l'abbé : « La xiii. nouvelle est de trois freres florentins qui prodigalement despendirent tous leurs biens et par le moyen dung leur neveu qui espousa la fille du roy d'Angleterre retournerent a grans richesses ».

La « liberté » du libraire restreint la liberté des femmes

29 E diliberatosi del tutto di prenderlo, parendogli ogni cosa cheta per l'albergo, con somnessa voce chiamò Alessandro e gli disse che appresso lui si coricasse ...	Après ce que l'abbé ot en soy delibéré prendre cellui convenable temps et que y lui sambla que en cellui hostel toutes choses estoient quoyes, il a basse voix appella Alexandre, puis lui dist l'abbé que il se couchast emprés soy (p. 140).	..., a basse voix l'appella et soudainement que Alixandre ouyt l'abbé le hucher sourdit de son lit et alla a luy et, quant il fut aupres du lit, l'abbé luy dist qu'il se couchast au pres de luy (f. 20 v.).
---	--	---

Le récit de Boccace, tout comme sa traduction, met en évidence l'attitude réfléchie de la jeune fille face à l'occasion qui lui est offerte – par la (bonne) fortune qui, exceptionnellement dans la *Décaméron*, à l'intérieur d'une histoire où le pape est une autorité morale reconnue puisqu'on s'en remet à lui, est christianisée et prend la forme de Dieu –, d'abord en restituant une partie de sa réflexion (§ 28), puis en la résumant au moyen du verbe « deliberare/délibérer » déjà présent dans l'histoire de Ghismonda (§ 29). Par ailleurs, si le début du § 28 peut signifier que la fille du roi est obsédée par son désir, ce qui l'empêche de dormir, l'emploi du verbe « penser » peut aussi suggérer qu'elle médite sur la manière d'y répondre. (N'oublions pas que Tancredi a reproché à sa propre fille d'avoir « pensé » se donner à un homme hors mariage, c'est-à-dire de l'avoir projeté et organisé.) Dans le récit de Vérard, au contraire, il n'y a pas la moindre allusion à une quelconque délibération : la jeune fille entend Alexandre se coucher, elle l'appelle et lui dit de se coucher à côté d'elle.

C'est un peu différent lorsque, plus loin, elle prend directement la parole. Entre-temps elle a attiré la main d'Alexandre sur sa gorge pour le rassurer, puis l'a stoppé dans ses ardeurs en lui demandant de commencer par écouter son histoire :

Tableau 6

33 « [...] e pulcella partitami da casa mia, al Papa andava che mi maritasse : o tua ventura o mia sciagura che sia, come l'altro di ti vidi, si di te m'accese Amore, che donna non fu mai che tanto amasse uomo. E per questo io ho diliberato di volere te avanti che alcuno altro per marito : dove tu me per moglie non vogli, tantosto di qui ti diparti e nel tuo luogo ritorna ».	« [...] et suis vierge et entiere du corps. Je quant de ma maison parti, aloie devers le Pape a fin qu'il ordonnast de mon mariage ; mais, ou soit ton bonheur ou soit mon infortune, que tantost que l'autre jour je te vi, Amour me embrasa si fort pour toy, que onques femme ne fut qui tant aimast homme comme je aime toy. Et j'ay deliberé en couraige avoir toy en mari plus que aultre quelconque homme, se toutevoies tu me vueilles prendre en femme ; et se ceste chose tu ne vouloies faire, va t'en de ci si tost comme tu pues, et retourne en ton lieu » (p. 141).	« [Je] voys a Romme pour mon mariage car mon pere m'a voulue marier au roy d'Escosse qui est veillard, lequel je n'ay pas voulu prendre et suus abillee en cest abit affin que on ne me congnoisse. Ainsi, mon doulx amy, je te dy mon cas : je suis encores entiere de corps et de volente et pourtant, se tu veux faire promesse avecques moy, je la feray avecques toy, car si tost que je t'ay veu je t'é affecté et deliberé a mon courage de te avoir pour mary et non aultre, s'il te plaist de me prendre. Et se ainsi faire ne le veulx, tout secretement retorne-t-en et t'en va » (f. 16 r sic).
---	--	---

Dans ce passage, sur lequel Vérard a greffé deux informations ne figurant, ailleurs, que dans le discours au Pape, il est bien question de délibération. Cependant, tandis que la construction italienne distingue deux moments – celui où la jeune fille a vu Alessandro et s'en est éprise, et celui où elle a « délibéré » de le prendre pour mari –, conférant de la sorte une durée au processus, la brièveté de la construction de l'incunable (« je t'ay veu je t'é affecté et deliberé »), précédée de la locution conjonctive « si tost que », accélère l'action et minimise la réflexion. La locution est sans doute un héritage du « tantost que » utilisé par de Premierfait qui a le même sens, mais dans sa traduction, celle-ci n'établissait un lien temporel qu'entre la vue et l'*innamoramento*. Il n'y avait pas immédiatement prise de décision.

Passons, pour finir, à ce que la fille du roi dit au Pape, lorsque celui-ci donne audience au couple qui a consommé sa promesse de mariage et atteint Rome :

La « libertà » du libraire restreint la liberté des femmes

Tableau 7

37 « Santo Padre, sì come voi meglio che alcuno altro dovete sapere, ciascun che bene e onestamente vuol vivere dee, in quanto può, fuggire ogni cagione la quale a altramenti fare il potesse conducere ; il che acciò che io, che onestamente viver desidero, potessi compiutamente fare, nell'abito nel qual mi vedete fuggita segretamente con grandissima parte de' tesori del re d'Inghilterra mio padre (il quale al re di Scozia vecchissimo signore, essendo io giovane come voi mi vedete, mi voleva per moglie dare), per qui venire, acciò che la vostra Santità mi maritasse, mi misi in via. 38 Né mi fece tanto la vecchiezza del re di Scozia fuggire, quanto la paura di non fare per la fragilità della mia giovinezza, se a lui maritata fossi, cosa che fosse contra le divine leggi e contra l'onore del real sangue del padre mio. 39 E così disposta venendo, Idio, il quale solo ottimamente conosce ciò che fa mestiere a ciascuno, credo per la sua misericordia colui che a Lui piaceva che mio marito fosse mi pose avanti agli occhi : e quel fu questo giovane » e mostrò Alessandro « il quale	« Vous, Pere Sainct, savez mieulx que aucun aultre homme que chascun qui veult bien et honnestement vivre doit tant comme il peuest fouyr toute chose qui a aultrement faire pourroit induire ou enhorter aucun ; et comme je desire vivre honnestement et que je ceste chose peusse completement faire, je en l'abit ou quel vous me voiez m'en suiz fuye secretemant avec grantz tresors du roy anglois, mon pere, qui au roy de Escoce ja tresvieillart vouloit donner a femme moy jouvencelle tele que vous voiés. Et a fin que vostre Saintité me mariast, j'ay entrepris le chemin de Angleterre jusques ici. La vieillesse du roy d'Escoce ne m'a pas seulement fait fuyr et recourir a vous tant comme fist la paour que, par la fragilité de ma juenesse, je ne feisse aucun vice contre la divine Loy et contre l'onneur du royal sang de mon pere, ou cas que je eusse esté donnee en femme au vieillart roy d'Escoce. Tandiz que je ainsi disposee en couraige venoie d'Angleterre a Romme, Dieux, qui tresbien congnoit quele chose soit a chascun convenable, je	« Sire, je suis fille du roy d'Angleterre qui suys venue en cest pais affin que mon pere ne me mariast au veillart roy d'Escosse, qui suys jeune et tendre, lequel je ne veul point avoir car ce n'est pas partie semblable a moy et me suys ainsi desguisee de peur d'estre congneue. Si supplie vostre sainte paternité que me veuillez accorder a mary celuy que selon dieu et raison je doy et veul avoir. C'est ce beau jouvenceau que voicy ». Et luy monstra Alixandre qui pres d'elle estoit, puis dist : « et combien que soye extraite de royalle geniture, et luy neantmoins je veul je avoir et non aultre, car en luy gist toute ma volonté et pure affection » (f. 16r-16v sic).
--	---	---

voi qui appresso di me vedete, li cui costumi e il cui valore son degni di qualunque gran donna, quantunque forse la nobiltà del suo sangue non sia così chiara come è la reale. 40 Lui ho adunque preso e lui voglio, né mai alcuno altro n'avrò, che che se ne debba parere al padre mio o a altrui; per che la principal cagione per la quale mi mossi è tolta via, ma piacquemi di fornire il mio cammino sì per visitare li santi luoghi e reverendi, de' quali questa città è piena, e la vostra Santità, e sì acciò che per voi il contratto matrimonio tra Alessandro e me solamente nella presenza di Dio io facessi aperto nella vostra e per conseguente degli altri uomini. 41 Per che umilmente vi priego che quello che a Dio e a me è piaciuto sia a grado a voi, e la vostra benedizion ne doniate [...] ».	croy que il, par sa misericorde, presenta n'a gueres a mes yeulx cellui, comme je croy, qui plaist a Dieu qu'il soit mon mari, et celui est ce jouvencel ici – l'abbé adonc monstra au Pape le jouvencel Alexandre – le quel, dist elle, vous voiez emprés moy, du quel les meurs et la valeur mericent et deservent avoir en mariage quelconque femme et congrande elle feust, combien que la noblesse du sang et du lignaige de cestui jouvencel ne soit si grande ne si clere comme est la noblesse royale dont je suiz procree et descendue; je donques ay cestuy esleu et choisi, et je vueil avoir cestui et aulcun aultre je n'auray en espoux, quoy qu'il samble sur ce a mon pere ou a aultre. La principale cause pour la quele je entrepris mon chemin est soustraicte et ostee, neantmoins il m'a pleu parfaire et finir mon chemin, tant a fin que je visitasse les lieux saints dont ceste cité de Romme est pleine, et aussi vostre sainte presence, et afin aussi que le mariage contract entre Alexandre et moy seulmant en la presence de Dieu je declarasse en vostre presence et par consequant d'aultres hommes	
--	---	--

La « liberté » du libraire restreint la liberté des femmes

	qui savoir doivent la chose. Pour tant a vous, Saint Pere, je supplie humblemant que celle chose, qui a Dieu et a moy a pleu, plaise a vous, et nous donnez vostre benediction nupciale [...] » (p. 142-143).	
--	---	--

Par rapport à l'autographe boccacien et à la traduction de L. de Premierfait, il saute aux yeux que le texte de Vérard est considérablement réduit. Cette contraction a deux conséquences intéressant notre sujet : la forte raison morale ayant justifié la venue à Rome de la fille du roi d'Angleterre a disparu et l'affirmation d'un choix personnel s'est beaucoup affaiblie. Chez Vérard le refus du mariage avec le roi d'Écosse apparaît comme une sorte de caprice, car la raison que la jeune fille donne (« ce n'est pas partie semblable a moy »), qui devrait s'appliquer aussi à deux parties socialement différentes, n'est pas prise en compte quand il s'agit d'elle et d'Alexandre. Chez Boccace et de Premierfait, en revanche, le choix de la fuite est la conséquence d'un raisonnement basé sur des connaissances physiologiques et sur un solide système moral : la jeune fille choisit le départ, non pas parce qu'elle ne veut pas épouser un vieillard, mais parce qu'elle connaît la force de la nature (« la fragilità della [...] giovinezza »), et désirant « onestamente viver », elle ne veut pas courir le risque d'être entraînée à faire quelque chose qui serait contre la morale chrétienne et infâme pour son père (§ 37-38). Ayant pris ce parti, elle se trouve confrontée à l'intervention divine qui lui fait rencontrer le jeune prêtre. Elle choisit alors de saisir l'occasion, choix qu'elle revendique fortement contre celui de son père et de quiconque : « Lui ho adunque preso e lui voglio, né mai alcuno altro n'avrò » traduit en français par « je donques ay cestuy esleu et choisi, et je vueil avoir cestui et aulcun aultre je n'auray en espoux » (§ 40). Elle considère si important le rôle de sa volonté qu'elle place celle-ci, juste après, mais sur le même plan que la volonté divine : « vi priego che quello che a Dio e a me è piaciuto sia a grado a voi » (§ 41).²⁰ Dans l'incunable, non seulement la volonté de la jeune fille n'est pas sur le même plan que la volonté divine, mais elle passe bien après : Alexandre est d'emblée présenté comme « celui que selon dieu » elle doit avoir et la « raison » prend la place de la volonté féminine. Une raison qui

²⁰ Il est vrai qu'elle est fille de roi.

ne renvoie ni à une logique intellectuelle équitable, ni à un motif moral, mais à un simple calcul d'âges.

La « liberté » du libraire

C'est l'effacement de mots, de constructions syntaxiques et de passages entiers du texte, qui réduit avant tout la liberté de choix. Mais cette contraction résulte peu des problèmes de lectures et des modernisations linguistiques de la tradition manuscrite. On en voudra pour preuve le manuscrit Paris BnF fr. 240, un des meilleurs témoins de la détérioration de la traduction de L. de Premierfait et qu'on a pu considérer comme une source possible de Vérard.²¹ Dans ce manuscrit, parmi les passages de la nouvelle II 3 que nous avons étudiés, les § 28 et 29 sont encore plus réduits que chez Vérard, tandis qu'à l'inverse le discours devant le Pape est assez proche du texte de la traduction, très éloigné donc de ce qu'on peut lire dans l'incunable. Les passages de la nouvelle IV 1 sont eux presque identiques à ceux de la traduction de 1414 : si la référence à la prudence a disparu du portrait de la jeune femme (comme dans le manuscrit Oxford Bodleian Douce 212), son père lui reproche également d'avoir « pensé » se donner à un homme hors mariage, et le contenu de sa réponse reproduit de très près le texte de L. de Premierfait.²² C'est donc très probablement Antoine Vérard le principal responsable de l'ampleur de la contraction du texte édité (qui s'explique sans doute par les coûts d'impression) et des principes de celle-ci. On peut penser que la limitation de l'autonomie et de la réflexion des femmes est l'un d'eux, ce qui s'accorderait assez bien avec la misogynie repérable dans l'ensemble de l'incunable.²³ Mais pourquoi transformer de la sorte le chef-d'œuvre de Boccace ? Vu le peu de choses que l'on sait du libraire on ne peut que formuler des hypothèses. Jusqu'à l'édition du *Décameron*, il ne s'est occupé que de livres d'heures, sous forme manuscrite d'abord, puis avec son premier livre imprimé. Ses clients jusque-là étaient donc de pieux lecteurs. Au vu de l'enseignement qu'il s'est choisie, saint Jean l'Évangéliste, et de l'emplacement de ses boutiques, l'une sur le pont Notre-Dame, l'autre devant la Sainte-Chapelle,²⁴ notre libraire paraît continuer de viser le même genre de clients. Il

²¹ Cf. di Stefano (1998/1999 : XIX) ; Vogel Viet (2008).

²² Le microfilm du manuscrit est accessible dans *Gallica*. La nouvelle II 3 se trouve aux f. 33 r-35 r, la IV 1 aux f. 104 r-109 r.

²³ Cf. Robin (2015).

²⁴ Les informations figurent dans le colophon de l'édition du *Décameron*. Voir aussi Winn (1997 : 16).

est possible qu'il ait adapté le discours de Boccace à ces hommes traditionnellement peu favorable aux femmes. Par ailleurs, bien que nous ayons systématiquement parlé du *Décameron*, car c'est le titre signifiant donné par Boccace, le livre que Vérard a fait imprimer porte le titre de *Cent nouvelles*. Ce n'est pas une invention du libraire, les traditions manuscrites italienne et française hésitant déjà entre les deux noms, mais il se peut qu'en choisissant d'éditer ce livre, et de lui donner ce titre, il ait voulu préparer l'édition, l'année suivante, des *Cent nouvelles nouvelles*. Il aurait gommé certains traits des figures de femmes de Boccace pour combler le fossé les séparant des femmes des nouvelles bourguignonnes. En tout cas c'est cette édition trompeuse qui, imprimée à huit reprises jusqu'à la publication de la traduction d'Antoine Le Maçon (1545), va élargir le cercle des lecteurs français du *Décameron*.

Bibliographie

- Baratto, Mario : *Realtà e stile nel Decameron*, Rome : Editori riuniti, 1984.
- Battaglia Ricci, Lucia : « Le donne del Decameron », in : Sandal, Ennio (éd.) : *Dante e Boccaccio*, Rome/Padoue : Antenore 2006, pp. 167–212.
- Battaglia Ricci, Lucia : *Boccaccio*, Rome : Salerno editrice, 2000.
- Boccaccio, Giovanni : *Decameron*, éd. par Amedeo Quondam/Maurizio Fiorilla/Giancarlo Alfano, Milan : BUR Rizzoli, 2013.
- Boccaccio, Giovanni : *Decameron*, éd. par Vittore Branca, Turin : Einaudi, 1999.
- Boccace, Jean : *Décameron, traduction (1411–1414) de Laurent de Premierfait*, éd. de Giuseppe di Stefano, Montréal : CERES, 1998/1999.
- Boccace, Jean : *Des cent Nouvelles*, trad. par Laurent de Premierfait, Paris : Antoine Vérard, 1499–1503.
- Boccace, Jean : *Livre de cent nouvelles*, trad. par Laurent de Premierfait, Paris : Jean Du Pré et Antoine Caillaut pour Antoine Vérard, 1485.
- Bragantini, Renzo/Forni, Pier Massimo (éds.) : *Lessico critico decameroniano*, Turin : Bollati Boringhieri, 1995.
- Branca, Vittore : « Il rifacimento di una novella del Decameron », in : Viti, Paolo (éd.) : *Leonardo Bruni cancelliere della repubblica di Firenze*, Florence : Olschki, 1990, pp. 207–226.
- Bruni, Leonardo : *Des deux amans*, Paris : Antoine Vérard, 1493.
- Cazalé Bérard, Claude : « Filoginia/misoginia », in : Bragantini, Renzo/Forni, Pier Massimo (éds.) : *Lessico critico decameroniano*, Turin : Bollati Boringhieri, 1995, pp. 116–141.

Anne Robin

- Cerrito, Stefania/Cifarelli, Paola/Colombo Timelli, Maria (éds.) : *Antoine Vérard. Le moyen français : revue d'études linguistiques et littéraires*, 69 (2011).
- De Pizan, Christine : *La città delle Dame*, éd. par Patrizia Caraffi/Earl Jeffrey Richards, Milan/Trentes : Luni, 1997.
- Di Stefano, Giuseppe : « Introduction », in : Boccace, Jean : *Decameron, traduction (1411–1414) de Laurent de Premierfait*, éd. par Giuseppe di Stefano, Montréal : CERES, 1998/1999, pp. IX–XXXI.
- Di Stefano, Giuseppe : « Il Decameron da Boccaccio a Laurent de Premierfait », in : *Studi sul Boccaccio*, 29 (2001), pp. 105–136.
- GDLI = *Grande dizionario della lingua italiana*, Tome IV: DAH-DUU, éd. par Salvatore Battaglia, Turin : UTET, 1961–2002.
- Guérin, Philippe/Robin, Anne (éds) : *Boccaccio e la Francial/Boccace et la France*, Florence : Franco Cesati, 2017.
- Hauvette, Henri : « Les plus anciennes traductions françaises de Boccace », in : id. (éd.) : *Études sur Boccace (1894–1916)*, Turin : Bottega d'Erasmus, 1968, pp. 151–294.
- Hauvette, Henri (éd.) : *Études sur Boccace (1894–1916)*, Turin : Bottega d'Erasmus, 1968.
- Huchon, Mireille : « Caméron et Décaméron: de l'influence du Boccace travesti à la française », in : Mazzoni Peruzzi, Simonetta (éd.) : *Boccaccio e le letterature romanze tra Medioevo e Rinascimento*, Florence : Alinea, 2006, pp. 57–82.
- Labère, Nelly : *Défricher le jeune plant. Étude du genre de la nouvelle au Moyen Âge*, Paris : Honoré Champion, 2006.
- Macfarlane, John : *Antoine Vérard*, Genève : Slatkine, 1971 (fac-similé de l'édition de 1900).
- Mazzoni Peruzzi, Simonetta (éd.) : *Boccaccio e le letterature romanze tra Medioevo e Rinascimento*, Florence : Alinea, 2006.
- Okubo, Masami : « Antoine Vérard et la transmission des textes », in : *Romania*, 125, 499–500 (2007), pp. 434–480.
- Ricci, Mariagrazia : « Bibliographie (1995–2011) », in : Cerrito, Stefania/Cifarelli, Paola/Colombo Timelli, Maria (éds.) : *Antoine Vérard. Le moyen français : revue d'études linguistiques et littéraires*, 69 (2011), pp. 161–170.
- Robin, Anne : « Le Décaméron, de la traduction de Laurent de Premierfait (1414) à l'imprimé d'Antoine Vérard (1485) : une progressive transformation du livre, une progressive substitution de son enseignement », in : Guérin, Philippe/id. (éds.) : *Boccaccio e la Francial/Boccace et la France*, Florence : Franco Cesati, 2017, pp. 231–246.
- Robin, Anne « Giovane e fresco. Le corps désirant dans le Décaméron », in : *Arzanà*, 18 (2016), pp. 92–107.

La « liberté » du libraire restreint la liberté des femmes

- Robin, Anne : « L'effacement des femmes dans le Décaméron d'Antoine Vérard », in : *Critica del testo*, XVIII, 2 (2015), pp. 51–66.
- Sandal, Ennio (éd.) : *Dante e Boccaccio*, Rome/Padoue : Antenore, 2006.
- Viti, Paolo (éd.) : *Leonardo Bruni cancelliere della repubblica di Firenze*, Florence : Olschki, 1990.
- Vogel Viet, Nora : *Du Décaméron de Boccace au Caméron d'Antoine Vérard : les mutations de la nouvelle au début de la Renaissance française*, thèse de doctorat sous la direction de Mireille Huchon, Université Paris IV-Sorbonne, 2008.
- Winn, Mary Beth : « Vérard et l'art du livre », in : Cerrito, Stefania/Cifarelli, Paola/Colombo Timelli, Maria (éds.) : *Antoine Vérard. Le moyen français : revue d'études linguistiques et littéraires*, 69 (2011), pp. 133–159.
- Winn, Mary Beth : *Antoine Vérard. Parisian publisher, 1485–1512*, Genève : Droz, 1997.